

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2018

## CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 157

présenté par

M. Sermier, M. Bazin, M. Perrut, M. Saddier, M. Kamardine, M. Rémi Delatte, M. Gosselin, M. Schellenberger, M. Reiss, M. Boucard, M. de Ganay, Mme Dalloz, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cinieri, M. Cordier, M. Vialay, Mme Beauvais, M. Cattin, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Bony, M. Door et M. Lurton

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 27, substituer aux mots :

« des instances de la pêche de loisir et des instances de la chasse »

les mots :

« de la fédération nationale des chasseurs et de la fédération nationale de la pêche ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser la représentation des chasseurs et des pêcheurs au sein du conseil d'administration de l'Office Français de la Biodiversité.

La Fédération Nationale des Chasseurs est l'instance officielle qui représente 1,1 million de chasseurs.

La Fédération Nationale de la Pêche regroupe 3900 associations locales (AAPMA) et représente 1,4 millions de pêcheurs.

Ces deux organismes sont donc les plus légitimes pour siéger au conseil d'administration du nouvel organisme.